

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



AGENCE POUR L'ETABLISSEMENT DES TOWNSHIPS DE L'EST.

TOWNSHIP DE HAM, 1^{er} Aout 1848.

Le Soussigné, Agent proposé par Son Excellence le Gouverneur-Général, pour diriger les établissements des Terres de la Couronne dans les Comtés de Mégantic et Sherbrooke, donne avis à ceux qui veulent et sont en moyens de s'y établir que son bureau est temporairement fixé, en la demeure du Sieur ZEPHYRIN COULOMBS, au Lac Nicolet, dans le Township de Ham, sur le chemin Gosford, où il recevra les applications des colons, tous les jours de la semaine, entre HUIT et ONZE heures de l'avant-midi, à compter du PREMIER jour de SEPTEMBRE prochain, et de là jusqu'à ce qu'avis ultérieur ait été publié du changement de son Bureau.

Cinquante acres de terre seront donnés à tout colon âgé de dix-huit ans, et sujet de Sa Majesté, qui se présentera muni d'un certificat de probité, sobriété et de moyens d'existence, jusqu'à ce que le produit de sa terre puisse le maintenir, signés de personnes respectables et connues.

Le porteur de ce certificat dira à l'Agent (qui les enregistrera) son nom, son âge, son état, métier ou profession, s'il est marié, le nom et l'âge de sa femme, combien il a d'enfants, le nom et l'âge de chacun, d'où il vient, s'il a encore quelque part des propriétés, et dans quel Township il désire s'établir.

Les conditions du billet de location sont — de prendre possession dans un mois de la date du billet — de mettre en état de culture et rapport au moins douze arpents de la terre en quatre années — de bâtir une maison, et de résider sur le lot jusqu'à ce que les conditions d'établissement aient été accomplies, après quoi seulement le colon aura droit d'obtenir un titre de propriété. Les familles comprenant plusieurs colons ayant droit à des terres qui préfèrent résider sur un seul lot, seront dispensées de l'obligation de bâtisse et de résidence, pourvu que les défriements voulus se fassent sur chaque lot. Le défaut d'accomplissement de ces conditions entraînera la perte immédiate du lot de terre assigné qui sera rendu ou donné à un autre.

On permettra à ceux qui auront obtenu un lot gratuit d'en acheter jusqu'à trois autres sur le chemin (cent cinquante acres) à Quatre Chemins l'acre, payable comptant, de manière à pouvoir leur former en tout deux cent acres.

Pour se rendre au bureau de l'Agence au Lac Nicolet, les personnes du District de Québec peuvent prendre le chemin Gosford à St. Nicolas, ou celui de Lambton à St. François des Neiges.

Les habitants du District des Trois-Rivières ont le chemin des bois francs à Gentilly, en traversant Somerset, et celui du Port St. François, en passant par Sherbrooke.

Ceux du District de Montréal, peuvent prendre les chemins des Townships à St. Mathias sur la Rivière Chambly, à St. Hyacinthe et à Sorel, pour se rendre à Sherbrooke, d'où le chemin Gosford les conduira à l'Agence.

Lorsque le chemin de Watton aura été complété, la route par Richmond et Danville, dans le Township de Shipton, offrira une communication plus courte avec la résidence de l'Agent pour les Districts de Montréal et des Trois-Rivières.

Le sol du territoire à établir est généralement d'une bonne qualité, couvert d'érable et de mélèze sur les hauteurs, et de frêne, d'orme et de cèdre dans les endroits plus bas. Il s'y trouve du bois de construction, beaucoup de pouvoirs d'eau et de la pierre à chaux.

Les principaux chemins seront ouverts aux frais du gouvernement.

L'Association des Townships se propose de bâtir des chapelles, des maisons d'écoles et d'entretenir leurs missions.

Il no doit pas y avoir d'exclusion d'origine dans cette colonisation, mais on invite particulièrement les canadiens qui ne peuvent plus obtenir de terres dans les seigneuries, à profiter d'une occasion aussi favorable de s'en procurer gratuitement, et dans une localité qui offre les plus grands avantages.

Les chemins maintenant au projet de construction, sont :

1^o—Le chemin de Watton, partant de l'angle sud-est du Township de Shipton entre les quatrième et cinquième rangs de Watton, allant au sud-est jusqu'à l'intersection des onzième et douzième rangs de ce Township, et continuant entre ces rangs vers le nord-est jusqu'à la ligne sud-ouest de l'Augmentation du Township de Ham, puis, entre les premiers et second rangs de la dite Augmentation jusqu'au lot numéro dix, où il rencontrera le Chemin Gosford, qui se prolonge jusqu'à Wolfstown.

2^o—Le chemin Mégantic, partant du chemin Gosford à son intersection avec les lignes sud-est de Wolfstown, et qui traversera dans une direction sud-est le territoire communément appelé St. François dans toute sa longueur jusqu'au lac Mégantic, distance d'environ 37 milles.

3^o—La continuation du chemin Lambton de la ligne sud-ouest du Township de Lambton (qui forme la ligne des comtés de Sherbrooke et Mégantic) jusqu'à la ligne nord-est du Township de Langvick pour joindre à ce point le chemin qui conduit à Gouillard sur les établissements de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique. Le chemin Lambton est déjà ouvert depuis St. François de la Beauce jusqu'à la ligne du comté.

4^o Le chemin Victoria, partant du chemin Lambton à son intersection de la ligne sud-ouest du Township de ce nom, et suivant la ligne du comté vers le sud-est jusqu'au Township de Gradiner, où il prendra une direction sud-ouest à travers le dit territoire, pour, au Township de Hampden, tomber dans le chemin de Otter Brook, qui conduit au village de Victoria. L'étendue de ce chemin sera d'environ 28 milles.

Ces différents chemins seront ouverts sur une longueur de 66 piéds et le terrain de chaque côté sera divisé en lots de 50 acres chaque pour être donnés gratuitement.

Outre le chemin principal de chacune de ces sections, il y en aura deux autres (un de chaque côté du premier) de tracés sur toute l'étendue du territoire, et sur lesquels des octrois gratuits de 50 acres seront également faits. Mais comme sur ces chemins additionnels il ne sera fait par le gouvernement d'autres frais que ceux d'arpentage, les concessionnaires seront tenus d'ouvrir le chemin sur leurs devants respectives.

J. OLIVIER ARCAND, Agent pour l'établissement des Townships de l'Est, 8 aout.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 31 juillet 1848.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de nommer JEAN OLIVIER ARCAND, écuyer, Agent pour diriger l'établissement des Terres de la Couronne dans le District de St. François et le Comté de Mégantic dans le Bas-Canada.

Une insertion par semaine, de l'avis ci-dessus, pendant un mois, dans les papiers suivants dans leurs langues respectives : *Montréal Herald, Montréal Pilot, La Minerve, Les Mélanges, La Revue Canadienne, Mississipi, News, Sherbrooke Gazette, L'Echo des Campagnes, Gazette des Trois-Rivières, Old Quebec Gazette, Québec Mercury, Journal de Québec, Le Canadien et Gaspé Gazette.*



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 8 juillet 1848.

AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après spécifiées, situées dans le Bas-Canada, au Nord du Fleuve St. Laurent, seront, à compter du CINQUIÈME SEPTEMBRE prochain, à Vendre, aux conditions énoncées dans les Règlements généraux, par les Agents Locaux respectifs, à qui l'on devra s'adresser.

PRIX DE VENTE—Quatre Chelins l'Ac.

Agence de ANDRÉ BOUCHARD LAVALLÉE, Ecr. St. Jérôme.

Township d'Abbotsford.

7^o Rang, Lots 19, 20 et 21 (100 acres chaque).
8^o " " 19, 20 et 21 (100 acres chaque).

Township de Morin.

1^{er} Rang, Lots 12 à 19 (100 chaque), 20 (90), 21 à 38 (100 chaque), 39 (84), 40 (57), 41 (70), 42 à 54 (100 chaque)

N. B.—Pour le No. 37, qui contient une Place de Moulin, un prix extra sera requis.

2nd Rang, Lots 1, 2, 3, (92 chaque), 4, 5 (91 chaque), 6, 7 (99 chaque), 8, 9 (89 chaque), 10 (88), 11 (92), 12 à 19 (100 chaque), 20, (70), 21 à 52 (100 chaque), 53, 54 (95 chaque), 55 (84), 56 (76), 57 (67), 58 (54), 59, 60 (53 chaque).

3^{me} Rang, Lots 1 à 27 (100 chaque), 28 (81), 29 (78), 30, 31 (87 chaque), 32, 33 (85 chaque), 34 à 45 (100 chaque), 46 (93), 47 (95), 48 (80), 49 (70), 50, 57, 51 (33), 52 (45).

4^{me} Rang, Lots 1 à 5 (100 chaque), 6 (91), 7 (85), 8 (84), 9 à 15 (100 chaque), 16 (84), 17 (79), 18 (78), 19 (95), 20 à 38 (100 chaque), 39 (95), 40 (93), 41 (67), 42 (55), 43 (43), 44 (30), 45 (25).

5^{me} Rang, Lots 1 à 19 (100 chaque).

6^{me} Rang, Lots 1 à 19 (100 acres chaque).

7^{me} Rang, Lots 1 à 16 (100 chaque) 17 (84), 18 (73) 19 (57).

8^{me} Rang, Lots 1 à 8 (100 chaque), 9 (89), 10 (55), 11 (63), 12 (50), 13 (41), 14 (46).

9^{me} Rang, Lots 1 (76), 2 (44), 3, 4 (53 chaque), 5 (41), 6 (37).

10^{me} Rang, Lots 1 à 12 (100 chaque), 13 (145), 14 (136), 15, 16 (123 chaque), 17, 18 (95 chaque), 19 (86), 20 (83), 21 (77), 22 (67), 23 (75), 24 (85), 25 (88), 26 (75), 27 (74), 28 (72), 29 (71), 30 (73), 31 (61), 32 (80), 33 (86), 34 (35), 35 (102 chaque), 37 (92), 38 (83), 39 (77), 40 (70), 41 (35).

11^{me} Rang, Lots 1 à 12 (100 chaque), 13 (27), 14 (11), 15, 16 (38 chaque), 17 (98), 18 (103), 19 (111), 20 (115), 21 (121), 22 (141), 23 (123), 24 (113), 25 (115), 26, 27 (123 chaque), 28 (125), 29 (126), 30 (124), 31 (137), 32 (118), 33 (111), 34, 35 et 36 (96 chaque), 37 (105), 38 (115), 39 (121), 40 (127), 41 (130), 42 (141), 43 (118), 44 (91), 45 (63), 46 (28).

Agence d'ALEXANDER DALY, Ecuyer, Rawdon, Township de Chertsey.

1^{er} Rang, Lots 1 à 3 (100 chaque), 4 (90), 5 à 34 (100 chaque), 35 (88), 36 (70), 37 (48), 38 (55), 39 (66), 40 à 42 (100 chaque), 43 (75), 44 (87), 45, 46 (100 chaque), 47 (80), 48 (73), 49 (71), 50 à 54 (100 chaque), 55 (140).

2nd Rang, Lots 1 (100), 2 (95), 3 (76), 4 (60), 5 à 31 (100 chaque), 32 (75), 33 (72), 34 (100), 35 (92), 36 (73), 37 à 46 (100 chaque), 47 (76), 48 (71), 49 (50), 50 (59), 51 à 54 (100 chaque), 55, (125).

3^{me} Rang, Lots 1 à 13 (100 chaque), 14 (93), 15 (88), 16 (90), 17 à 20 (100 chaque), 21 (95), 22 (96), 23 à 35 (100 chaque), 36 (88), 37 (43), 38 (54), 39 (69), 40 (65), 41 (64), 42 à 46 (100 chaque), 47 (74), 48 (96), 49 (74), 50 (64), 51 (88), 52 à 54 (100 chaque), 55 (110).

4^{me} Rang, Lots 1 à 33 (100 chaque), 34 (96), 35 (90), 36 (77), 37 (45), 38 (70), 39 à 41 (100 chaque), 42 (70), 43 (64), 44, 45 (100 chaque), 46 (92), 47 (75), 48 (30), 49 (37), 50 (45), 51 (72), 52 (95), 53 (60), 54 (70), 55 (95).

Agence de WILLIAM MORRISON, Ecr., Berthier, Township de Calcraft.

1^{er} Rang, Lots 1 à 9 (100 chaque), 10 (82), 11 à 14 (100 chaque), 15 (88), 16 (67), 17 (88), 18, 19 (100 chaque), 20 (88), 21 (57), 22 (62), 23 (55), 24 (39), 25 à 27 (100 chaque).

2nd Rang, Lots 1 (76), 2 (90), 3 à 11 (100 chaque), 12 (87), 13 (72), 14 (57), 15 (83), 16 (48), 17 (52), 18 (70), 19 à 23 (100 chaque), 24 (105) 25 (101), 26 (92), 27 (84), 28 (70).

3^{me} Rang, Lots 1 à 3 (100 chaque), 4 (81), 5 à 9 (100 chaque), 10 (90), 11 (69), 12 (71), 13 (85), 14 à 23 (100 chaque), 24 (85), 25 (88), 26 (98), 27 (105), 28 (101).

4^{me} Rang, Lots 1 à 10 (100 chaque), 11 (93), 12 (84), 13 (88), 14, 15 (100 chaque), 16 (86), 17 à 29 (100 chaque).

5^{me} Rang, Lots 1 à 29 (100 chaque), 30 (66).

Feuilleton de la Revue Canadienne.

CONTEMPORAINS ILLUSTRÉS.

SAINT-SIMON ET FOURIER.

L'âge d'or du genre humain n'est point derrière nous, il est au-devant, il est dans la perfection de l'ordre social. Nos pères ne l'ont point vu, nos enfants y arriveront un jour; c'est à nous de leur en frayer le chemin.

SAINT-SIMON.

Moi seul j'aurai confondu vingt siècles d'imbécillité politique, et c'est à moi seul que les générations présentes et futures devront l'initiative de leur immense bonheur. Possesseur du livre des Destinées, je viens dissiper les ténèbres politiques et morales, et sur les ruines des sciences incertaines j'élevé la théorie de l'Harmonie universelle.

FOURIER.

Pour cela que faut-il ? Des guerres ? des révolutions ? des constitutions ? Aucunement ; ce sont autant de moyens absurdes qui ne peuvent convenir qu'au régime civilisé, et n'ont jamais su produire autre chose que le mal. Il s'agit tout simplement d'appliquer à 1,620 personnes la loi de mécanique sociale découverte par Fourier. On saura plus tard pourquoi ce nombre de 1,620 est plus favorable qu'un autre à l'application de la loi.

Vous prenez donc 1,620 personnes de tout âge et de tout sexe, inégales en fortune ; non-seulement l'inégalité des fortunes est admise, mais elle est exigée par la théorie ; vous établissez ces 1,620 personnes sur une ligne carrée de terrain ; vous les associez par séries passionnelles, contrariées et engendrées, non-seulement en capital, travail et talent, comme le veulent ceux qui méprisent Fourier et lui enlèvent son point d'appui, mais en tous genres de relations, en relations d'ambition, de famille, d'amitié et d'amour ; c'est-à-dire que vous appliquez la théorie de l'attraction passionnelle, seule garantie et seule base de l'attraction industrielle. Si la théorie est vraie, comme Fourier n'en doute pas, elle donne en très-peu de temps son résultat nécessaire, la parfaite concordance de toutes les attractions et de toutes les destinées, savoir : un ordre de choses où toutes les attractions sont prévues et combinées de telle sorte que chacun peut faire littéralement tout ce qui lui passe par la tête, et en même temps ne peut jamais rien faire qui nuise à autrui ; un ordre de choses où la liberté la plus effrénée s'allie avec la régularité la plus stricte, l'unité absolue avec l'infinie variété, où le travail et le plaisir deviennent identiques, et engendrent par leur union des richesses incalculables, où le dévouement se confond si bien avec l'égoïsme, que pour coopérer au bonheur des autres, chacun n'a qu'à se livrer avec ardeur à la satisfaction de tous ses désirs, de tous ses appétits individuels, quels qu'ils soient. Mais le spectacle du bonheur est contagieux ; la simple vue de ce groupe élémentaire de 1,620 personnes, fonctionnant suivant les lois de l'attraction, suffira pour convertir le monde. En présence des résultats merveilleux obtenus par la première application de la théorie, la superposition, la politique et la morale, ces trois fleuves de l'humanité, reconnaîtront leur impuissance et capituleront de toutes parts. La méthode sociale se propagera par explosion. En moins de six ans le globe entier, y compris les régions inhabitées et les glacières, sera couvert de 2,935,984 phalanges, composées chacune de 1,620 personnes, lequel nombre de 1,620 représente en double le chiffre général des 810 caractères que donne la théorie ; or, comme la loi de combinaison de ces 810 caractères, que nous exposons plus loin, a suivant Fourier un caractère de certitude mathématique, il s'ensuit que le jour où cette loi sera universellement appliquée, vous aurez sur le globe une population d'environ 5 milliards d'individus, divisés par groupes de 810 caractères ou 1620 personnes parmi lesquelles il sera aussi impossible qu'il s'échange un coup de poing ou qu'il se produise un désir non satisfait qu'il est impossible que deux et deux ne fassent pas quatre, ou que les trois notes, do, ré, mi, sol, frappées ensemble sur un piano juste, ne donnent pas un accord.

Telle est, réduite à sa plus simple expression, sans y ajouter, mais aussi sans en retrancher rien, telle est la véritable pensée de Fourier. Bien qu'il eût en lui la confiance la plus illimitée, il ne se dissimulait pas toujours quel genre d'impression un tel programme pouvait produire. Il s'en explique parfois, et avec la verve originale qui le caractérise, il se juge lui-même au point de vue des civilisés.

« Que dit-il, ce livre de l'attraction ? écrit-il quelque part (1).—Bah ! des folies ; un homme qui prétend qu'on a manqué la découverte des destinées ; que le genre humain est réservé à un immense bonheur ; qu'il existe un calcul sur l'harmonie universelle des passions ; qu'elles tendent à former un nouvel ordre social, qui serait l'opposé des discordes civilisées ; un ordre où tous les peuples vivraient dans les délices et dans l'opulence graduée, malgré l'inégalité des fortunes ; un ordre où le travail deviendrait plus attrayant que nos bals et spectacles ; un ordre qui, dès le premier essai, serait adopté avec transport par tous les peuples civilisés, barbares et sauvages. C'est un roman gigantesque s'il en fut jamais, grandiose à la vérité, mais impraticable. Si l'auteur avait raison, tous nos philosophes se seraient donc trompés ; tant de torrents de lumière, Platon et Sénèque, Montesquieu et Rousseau, seraient donc réduits au néant. Ah ! c'est impossible, cet homme rêve assurément. Et quel est-il ? Est-ce un académicien, un philosophe célèbre ? Non, c'est un provincial des plus obscurs. Bah ! il n'a pas le sens commun ! La province fournit de plaisants originaux. »

Fourier, en effet, sentait d'instinct que qui-

conque ne verrait pas en lui un génie surhumain inclinerait naturellement à le prendre pour un fou, mais un fou ingénieux et subtil ; car, à l'appui de sa thèse, il a imaginé un système beaucoup plus homogène, beaucoup plus complet qu'on ne le croit.

On a cependant tenté de scinder ce système, de séparer les doctrines économiques de Fourier de ses doctrines psychologiques, ou plutôt physiologiques, métaphysiques et morales, et d'apprécier les unes en dehors des autres.

Dans un ouvrage distingué, publié sous le titre d'*Etudes sur les Réformateurs contemporains*, M. Reybaud a consacré un chapitre à Fourier, et l'Académie a couronné l'ouvrage comme ayant dit le rapport, montré la fausseté des théories à l'examen desquelles il est consacré. En ce qui touche Fourier, les conclusions de l'Académie sont beaucoup plus sévères que celles de l'appréciateur qu'elle a couronné. M. Reybaud n'a point montré la fausseté de la théorie de Fourier ; car, après en avoir indiqué et accepté sans discussion le principe fondamental, il l'abandonne au moment même où ce principe se produit avec ses conséquences morales, c'est-à-dire au moment où il s'agit de montrer l'application de la théorie de l'attraction passionnelle, base de l'attraction industrielle, aux différents ordres de relations sociales. Au moment où l'enfant fait et où l'homme commence, M. Reybaud tire un trait et passe immédiatement à une conclusion sur l'ensemble de la théorie. Or, quelle est cette conclusion ? C'est que la doctrine de Fourier est infiniment supérieure à toutes les autres doctrines dites socialistes.

« Nous ferions volontiers des vœux, ajoute l'appréciateur, pour que la question d'avenir se résolût en faveur de Fourier ; mais nous n'osons point y croire. Quand on aspire à réformer l'humanité tout d'une pièce, et à y a trop de combats à livrer : c'est vingt sièges dans un siège ; un préjugé s'est à peine rendu qu'un autre se réveille... Cependant il est dans notre espoir et dans notre conviction que la doctrine de Fourier pénétrera tôt ou tard par quelques points de détails la couche épaisse des habitudes régnantes. Sans parties les moins impératives, les moins absolues, celles qui sont les plus voisines de nous s'assimileront les premières à nos mœurs et dans un avenir lointain encore d'autres pourront suivre... »

N'a-t-il pas fallu à l'Académie un peu de bonne volonté pour voir en cela la démonstration de la fausseté de la doctrine de Fourier ?

A la vérité, M. Reybaud, après avoir ainsi présenté, dans un article publié d'abord dans la *Revue des Deux-Mondes*, la théorie phalangenienne sous son aspect le plus favorable, a eu l'idée, en publiant l'article en volume, d'y joindre, avec des conclusions générales plus sévères, sous forme de supplément et sans autre explication, une suite de citations de Fourier, contenant une partie de ses idées les plus bizarres ou les plus cyniques en cosmogonie et en morale. Le public, passablement étonné du contraste entre le ton bouillant de l'analyse et le choix des citations, s'est tiré d'affaire en accueillant celles-ci avec de longs éclats de rire ; quant aux disciples de Fourier, qui s'étaient rangés du travail primitif de M. Reybaud, en le voyant enrichi d'un pareil supplément, ils ont jeté feu et flamme contre le critique ; ils l'ont accusé de perfidie pour avoir, par des citations isolées, dénaturé suivant eux, le sens général de la théorie. Ils avaient pourtant bien tort de se fâcher : loin de leur nuire, la publication du livre de M. Reybaud a favorisé le système de propagation qu'ils avaient eux-mêmes adopté ; car, tout en professant l'infaisabilité du malice, ils mutilaient de leur côté sa pensée la plus possible et travaillaient à lui donner un costume civilisé. A la suite de ses arrangements, la doctrine de Fourier a fini par passer, auprès d'un assez grand nombre de personnes, pour une doctrine un peu étrange dans la forme, mais judicieuse au fond, très-inoffensive, et qui, débarrassée de quelques excentricités inutiles, est parfaitement conciliable avec tous les principes d'ordre social généralement admis.

Avant d'avoir étudié Fourier dans ses œuvres, je partageais moi-même cette opinion jusqu'à un certain point. Jugant l'homme par le côté que ses disciples s'attachent surtout à mettre en relief, par cette pensée d'amélioration du sort des masses, qui est aujourd'hui celle de toutes les intelligences élevées et généreuses, par sa critique de la société, qui, bien qu'exagérée dans son ensemble et fautive sur divers points, me paraît encore très-fine et très-judicieuse sur plusieurs autres ; par ses efforts en faveur de l'esprit d'association qui est l'esprit de l'époque, et qui a songé un des premiers à appliquer à tous les genres de travaux ; jugeant enfin Fourier par cette formule économique, heureuse dans sa concision et si souvent répétée, qui embrasse dans la même sollicitude tous les intérêts et stipule à la fois pour le capital, le travail et le talent, je me persuadai que le problème étudié par Fourier était avant tout un problème d'organisation industrielle ; que tout ce qu'il y avait mêlé de bizarre ou de cynique était un pur caprice de son imagination, et pouvait être écarté sans altérer en rien la valeur du système économique proprement dit.

A la vérité, je ne comprenais pas trop comment Fourier, pour avoir le premier employé la formule d'association en capital, travail et talent ; pour avoir, après bien d'autres, fait ressortir les avantages de la grande culture ; pour avoir cherché à concilier ces avantages avec les avantages de la propriété individuelle, en appliquant à l'industrie agricole le système actionnaire ; pour avoir proposé la vie en commun, la substitution du ménage sociétaire au ménage isolé ; pour avoir surabondamment démontré qu'il y aurait économie et profit à n'avoir qu'une cuisine pour six cents personnes, au lieu de trois cents cuisines une maison au lieu de trois cents maisons ; je ne comprenais pas, dis-je comment Fourier, en rai-

de rédempteur du monde, d'inventeur des lois de l'harmonie sociale et des destinées universelles Proclamer l'association des hommes en capital, travail et talent, n'est pas énoncer un fait nouveau ; il y a longtemps, bien longtemps, que les hommes s'associent d'eux-mêmes en capital travail et talent. Il ne se produit presque pas un ouvrage humain, maison ou livre, machine ou tissu, qui ne soit le résultat d'une association de ce genre. Changer plus ou moins les conditions de cette association, demander une répartition plus équitable des bénéfices résultant du travail commun, c'est incontestablement une bonne pensée si la règle de répartition qu'on propose est juste, et nous apprécierons plus loin celle de Fourier ; mais enfin, ce n'est pas découvrir les lois de l'harmonie sociale et des destinées universelles.

A continuer.

FAITS DIVERS.

COMMERCE DE LA FRANCE EN 1847.—L'administration des douanes vient de publier le tableau des principaux résultats du commerce général de la France en 1847, comparés aux années 1845 et 1846.

La valeur totale des importations, en 1847, a été de fr. 1,341,800, contre fr. 1,256,200 en 1846 et fr. 1,250,100, en 1845.

A l'exportation, le commerce général a donné les résultats suivants :
En 1847, fr. 1,263,400 ; 1846, 1,180,300 ; 1845, fr. 1,187,100.

Dans la valeur totale des importations en 1847, le commerce par mer figure pour 60 p. 0/0 ; il a employé à ses transports 21,092 navires ou 2,799,342 tonneaux, chiffre supérieur à celui des années précédentes.

Dans la valeur totale des exportations, le commerce par mer figure pour 68 p. 0/0 ; il a employé à ses transports 12,579 navires ou 1,397,166 tonneaux, chiffre également supérieur à ceux des années précédentes.

La valeur des importations et des exportations par mer, en 1847, offre cette particularité qu'elle se balance par un chiffre de 400,000 fr. ; ainsi qu'on le remarquera, le tonnage des navires affectés aux transports, diffère dans une proportion beaucoup plus considérable.

Notre système économique devant être profondément modifié par la révolution de février, il faut se borner à enregistrer ces résultats qui n'ont qu'un intérêt de statistique rétrospective.

PROPHÉTIES DE CHATEAUBRIAND.—Ce fut dans le salon de l'Abbaye-aux-Bois, devenu un sanctuaire, que l'auteur de *Réné*, l'Homère de la mélancolie, acheva paisiblement sa vieillesse vénérée. Ce fut là qu'il donna à l'avenir de sa tombe quelques fragments de ses *Mémoires*, que recueillirent quelques amis choisis. On y rencontre des prophéties d'une réalité effrayante. Ainsi, c'est dans un fragment, publié il y a quinze ans, que nous lisons ceci :

« L'Europe court à la démocratie. La France est-elle autre chose qu'une République, entraînée d'un dictateur ? Depuis David jusqu'à notre temps, les rois ont été appelés ; les nations semblent être à leur tour... Maintenant la société quitte la monarchie... Les doctrines les plus hardies sur la propriété, l'égalité, la liberté, sont proclamées sur et matin à la face des monarches, qui tremblent derrière une triple haie de soldats suspects. »

« Le déluge de la démocratie les gagne ; ils montent d'étage en étage, du rez-de-chaussée aux combles de leurs palais, d'où ils se jettent à la nage dans le flot qui les engloutira... Mais, si l'on touche à la propriété, il en résultera des bouleversements immenses, qui ne s'accompliront pas sans effusion de sang. La loi du sang et du sacrifice est partout. »

Reconnaissez encore cette prédiction terrible qui déjà a commencé à s'accomplir. Voici ce que dit le prophète :

« Vraisemblablement l'espèce humaine s'agrandira ; mais il est à craindre que l'homme ne diminue, que quelques facultés éminentes du génie ne se perdent, que l'imagination, la poésie, les arts, ne meurent dans les trous d'une société-ruche, où chaque individu ne sera plus qu'une abeille, une roue dans une machine, un atome dans la matière organisée. Si la religion chrétienne s'éteignait, on arriverait par la liberté, à la pétrification sociale où la Chine est arrivée par l'esclavage. »

PRESENCE D'ESPRIT.—A la barricade de la place Maubert, un jeune mobile monta hardiment au milieu d'une grêle de balles pour s'emparer d'un drapeau. Au moment où il met la main sur ce trophée, un insurgé l'ajuste à bout portant. « Sacré c... », dit l'enfant, ton fusil n'est pas armé ! L'insurgé machinalement dérange son arme et veut s'assurer du fait ; au même instant, le mobile l'étend raide mort et descend en riant aux éclats avec son drapeau. « Sont-ils bêtes ces canailles-là ! dit-il à un officier de la ligne qui l'embranchait avec transport ; ils ne savent pas seulement ce qu'ils font. » Cet enfant, dont on n'a pas parlé dans les journaux, dont le nom à peine a été prononcé, est le jeune Coquerel, âgé de quinze ans et demi et décoré par le général Cavaignac. Il a reçu trois balles mortelles dans la jambe gauche, une dans l'épaule et a été légèrement blessé au genou droit.

L'Archiduc Jean, élu gouverneur de l'Allemagne, est un prince déchu, et voici pourquoi : Dans un voyage, il arrive à un relais où il n'y avait point de postillon ; la fille du maître de poste, déguisée en postillon, monte en selle et le conduit. Il reconnu son sexe, pressé à dessein plusieurs fois sur cette route et épousa la jeune fille. Sa femme n'étant pas admise à la cour, il s'abstint d'y paraître. Il vivait retiré à Gratz ; il y a fondé une musée magnifique, et s'occupait surtout de géologie.

Ibrahim-Pacha, vient de faire, à la Porte, une réponse qui ne manque pas d'originalité. Le

quel Mehemet Ali lui-même était assujéti dans le temps, et que la Porte n'a pas exigé de lui, par simple égard pour son caractère. Ibrahim-Pacha qui se trouve en ce moment le vrai roi d'Égypte, par suite de la maladie de son père, a répondu qu'il ne pouvait payer l'impôt en question, vu la nécessité où il se trouvait d'entretenir une armée de cent mille hommes pour défendre sa position en Égypte.

—Une lettre de Jassy, du 3 juillet, annonce la présence des Russes à une lieue de cette ville. — Des lettres de Constantinople nous annoncent qu'une flotte russe de quinze voiles paraît incessamment dans les Dardanelles. La Porte ottomane y aurait consenti après de longues négociations.

—La princesse Charlotte-Eugénie, fille d'Oscar 1er, roi de Suède, doit, dit-on, épouser cette année le troisième fils de l'Empereur Nicolas. Cette princesse est née le 24 avril 1830, et le grand-père Constantin le 21 septembre 1827.

—Le roi de Suède et son fils, le prince Gustave, viennent d'arriver à Frédérikbourg pour y faire visite au roi de Danemark. Des fêtes, auxquelles tout le corps diplomatique a été invité, ont été organisées à cette occasion. L'entrevue du roi Oscar devant avoir pour but principal l'arrangement de la question du Schleswig.

—Une correspondance de Londres, reçue par un journal de Paris, annonce que M. le prince de Joinville est dangereusement malade de l'affection au foie dont il se trouve atteint depuis long-temps.

—La princesse, sœur de don François d'Assises, mari d'Isabelle, privée de ses titres et honneurs, à la suite de son mariage, en a demandé la nullité, déclarant que sa bonne foi a été surprise.

—On écrit d'Ode le 7 juillet : « Le choléra augmente d'intensité dans notre ville. Hier 251 personnes ont été atteintes de cette épidémie, et 102 ont succombé. »

—On écrit de Saint-Petersbourg, le 11 juillet : « Le 8 au matin, le nombre des cholériques en traitement à Saint-Petersbourg était de 3,790. Le même jour, il y en a eu 553 nouveaux cas, 172 guérisons et 474 décès. »

—Le choléra vient aussi d'éclater en Finlande. Les premiers jours de son apparition à Saint-Petersbourg, il y a eu 13 cas et 8 décès.

—On écrit de Varsovie, 8 juillet, que le choléra a paru à dix lieues de cette ville, sur la frontière, entre la Lithuanie et la Pologne, aux environs de Kovno. Cependant, il n'est que sporadique et se montre d'un caractère fort doux. Le fléau n'a pas pénétré plus avant.

REVUE PARISIENNE.

26 juillet.

Chaque jour amène quelques modifications à la sévérité des mesures de l'état de siège. Ces jours derniers c'était l'ouverture des théâtres, aujourd'hui ce sont les soldats qui ne sont plus consignés dans leurs casernes ; ils ont profité de leur liberté pour se promener en chantant joyeusement ces chants auxquels on avait été accoutumé par les ouvriers des ateliers nationaux, et qui, depuis ces derniers événements, ne s'étaient plus fait entendre. A présent ce ne sont que des ouvriers disposés à recevoir un salaire légitimement acquis ; beaucoup d'entre eux rentrent dans leurs ateliers ou ne tardent pas à y entrer.

—Le décret rendu par l'Assemblée nationale en faveur des constructions commencées en 1848, a produit son effet ; bon nombre de propriétaires et d'entrepreneurs s'empressent de profiter des avantages que leur offre cette mesure qui a pour but de fournir du travail à tant de bras qui ne demandent qu'à être occupés. Des arrangements sont déjà pris pour élever des constructions opulentes sur un terrain de 1 hectare, situé au coin des rues Richelieu et de Méners.

—L'Assemblée nationale a consacré une de ses séances pour la nomination de son président. M. Marrast, comme on l'avait prévu, a été nommé. Le mauvais état de sa santé ne lui a pas encore permis de prendre possession du fauteuil. On assure qu'il ne viendra à l'Assemblée que pour lui faire ses adieux, attendu qu'il doit aller à Londres avec le titre d'ambassadeur. Il serait à même de converser avec la reine d'Angleterre, avec laquelle il a un soupçon de parenté, touchant assez près par alliance, du côté morganatique, à l'un des oncles défunt de la reine. On ajoute qu'un représentant, croyant cette nomination probable, aurait dit : « Les peuples sont tous frères, mais la République ne doit pas avoir de cousins. »

—La mort de M. Dornès, représentant, a vivement impressionné les membres de l'Assemblée, dont un grand nombre a assisté à son convoi. La séance a donc été courte ce jour-là.

Ses obsèques ont eu lieu à l'église Saint-Germain-des-Près. Les cordons du poêle ont été tenus par MM. Corbon, vice-président, Charles Thomas, directeur du National, Charas et Volhier, représentants. Le maître des cérémonies portait sur un coussin l'écharpe et la rosette de représentant, le sabre et les épaulettes de simple garde nationale. Les dépouilles de M. Dornès ont été déposées au cimetière du Mont-Parnasse, et là plusieurs discours ont été prononcés.

M. Dornès était le fils d'un général mort à Wilna. Il avait été, dès 1819, affilié aux sociétés libérales qui n'ont cessé de conspirer contre le gouvernement de la branche aînée. Il avait été l'un des fondateurs du National.

—L'Assemblée a décrété l'admission gratuite à partir du mois d'octobre 1850, dans les écoles Polytechnique et Saint-Cyr ; d'ici-là, le nombre des bourses sera doublé. Les représentants se sont interdits la faculté de faire entrer gratuitement leurs enfants dans ces écoles.

—La cause des ouvriers occupe toujours beaucoup les représentants. Des propositions ont été faites pour assurer les salaires contre les faillites, et aussi pour donner des pensions aux ouvriers infirmes des campagnes.

—Le décret d'exportation qui frappe les insurgés du juin a donné aux prisonniers de Vincennes l'espoir d'être compris dans cette mesure. M. Cormenin, qui les a visités, a trouvé MM. Albert, Barbès, Sobrier et Raspail très calmes.

—On a remarqué des signaux de la fenêtre de Barbès qui correspondaient avec d'autres ; défense alors a été faite aux prisonniers de paraître à leur fenêtre, et l'ordre a été donné de

tirer sur eux s'ils s'y montraient.

—Le général Cavaignac a ouvert ses salons de la rue de Varennes. C'est dans un hôtel qui appartenait autrefois à Mme Adélaïde et qui était encore, avant les événements de juin, occupé par M. Baulon, que le chef du pouvoir exécutif s'est installé, refusant d'habiter aucun des palais qui étaient à sa disposition.

Le général a témoigné à la garde nationale jusqu'à quel point il avait su apprécier sa belle conduite. Elle peut compter sur moi, a-t-il dit, comme je puis compter sur elle.

Les 5e, 9e et 12e légions ayant été licenciées, n'ont point été représentées.

Si le projet de mariage de M. Cavaignac se réalise, il ne se bornera plus à recevoir les honneurs seulement. C'est Mlle Dubochet, fille d'un directeur d'une compagnie de gaz, qui doit, dit-on, épouser le général. C'est M. Dubochet, très ancienne connaissance de la famille Cavaignac, qui aurait proposé ce mariage, étant allié à la famille de la jeune fille par M. Dubochet, gérant du National.

—Le chef du pouvoir exécutif se préoccupe beaucoup de la bonne position que la République française peut avoir auprès des gouvernements étrangers. A cet effet il interrogeait lord Mornington, qui a été le visiter dernièrement : « Votre excellence peut être certaine, lui répondit le noble lord, que le peuple anglais sera toujours heureux de vivre en bonne intelligence avec la France, tant que son gouvernement présentera des garanties d'ordre pour le pays. »

Des cartes se trouvaient ouvertes sur toutes les tables, au moment de la réception, ce qui a valu au général des félicitations sur l'étude spéciale qu'il semblait faire de certaines questions militaires. M. Cavaignac s'est défendu de cette interprétation, toute à son avantage.

—A la dernière réception du ministre de la guerre, l'attention des officiers s'est portée sur un modèle de contre-barricade portable, qui permet de se mettre à l'abri des projectiles des insurgés, et en même temps d'ajuster par une meurtrière qui se referme, de manière à pouvoir recharger l'arme sans danger.

Le bill de répression pour l'Irlande, dont nous avons parlé dans l'un de nos derniers nos, comme devant être présenté le 22 juillet à la chambre des communes, a été voté dans les deux chambres comme mesure d'urgence. Les chefs des différents partis ont accepté avec empressement le bill présenté, qui a été converti en une loi définitive, en moins de quelques heures. Pour le bill de 1822, il y avait une exception en faveur des membres du parlement, par respect pour leur inviolabilité. Aujourd'hui plus d'exception, tous les citoyens peuvent être frappés par la loi martiale, qu'ils soient ou non membres du parlement. C'est là ce qui explique pourquoi Smith O'Brien, membre du parlement a pu être décrété d'arrestation et une prime offerte pour sa capture. Lors de la discussion du bill pour l'Irlande, sédition, appliqué au déporté Mitchell, les débats ont suivi leurs cours ordinaires, ils ont été longs et sérieux. Une fois le premier pas franchi en matière de pénalité, l'on ne peut plus s'arrêter. S'agit-il au contraire de justes réformes, réclamées par l'opinion publique, de mesures de clémence, de justice, on procède toujours avec une sage lenteur. Nous n'entendons pas faire ici d'opposition ; nous racontons, et nous déduisons les conséquences des faits. Pourquoi le gouvernement Impérial, nous a-t-il donné le droit de nous plaindre amèrement de son injustice, en ne faisant pas voter le rappel des lois de navigation ?

A Liverpool, les discussions dans les clubs ont été tellement violentes qu'une pétition a été envoyée au parlement par le comte de Selton, le maire et un grand nombre des principaux marchands et habitants de la ville, pour demander à jouir du bénéfice de la loi de dictature appliquée à l'Irlande. Les troupes d'infanterie, d'artillerie, venues de Londres, sont arrivées par le chemin de fer.

—IRLANDE.—Point d'insurrection jusqu'au 27. L'ouest et le nord sont comparativement exempts de la contagion, pour des raisons différentes. Les nouvelles venues des clubs du comté de Sligo et de presque tous les Comaught sont favorables en ce qui concerne la tranquillité et régne et qu'il n'y a aucun symptôme d'excitation. Il en est différemment parmi la population des Comtés du nord et du milieu du Leinster.

Le peuple y est d'une race énergique ; les descendants des anglais sont comparativement riches et la grande majorité est catholique romaine. Le caractère de cette population et son organisation la moins facile à l'excitation sauvage de la race Celtique du Sud ; elle est néanmoins anti anglaise dans ses sentiments, et s'insurgera certainement s'il y a un échec de succès. Conséquemment, quoiqu'elle ne soit pas immédiate, une insurrection pourrait avoir lieu dans Louth, Westmeath, Dublin et Wicklow.

Smith O'Brien et d'autres chefs qui organisent maintenant des clubs dans le pays, doivent être ce soir arrêtés et conduits demain à Dublin si leur arrestation ne cause pas une insurrection. Les troupes arrivent sans cesse et partent pour le sud où le danger est le plus pressant.

Les nouvelles de ce matin sont vraiment alarmantes. Les chefs des confédérés paraissent être assez insensés que de vouloir effectuer une insurrection qu'ils ont déjà même presque commencée. La crainte la plus grande régnait partout. Le danger est imminent ; mais le Lord Lieutenant est préparé et disposé à écraser promptement, s'il ne peut l'empêcher, une insurrection que des méchants travaillent à exciter.

De l'Européan Times du 29. L'état de l'Irlande est le sujet qui a absorbé toute l'attention pendant cette semaine. Les confédérés poussés par le désespoir ont maintenant levé le masque et déclaré sans équivoque leur intention de tuer toutes les troupes stationnées en Irlande et d'établir la république. Les menaces de ces gens ont ouvert les yeux de tous les vrais amis de l'ordre et de la vraie liberté. Il ne s'agit plus que du moyen à employer pour écraser la rébellion qui est presque commencée. On dit que Westford penche pour la paix, mais les comtés de Tipperary, Kilkenny, Cork et Limerick sont prêts pour l'insurrection.

L'alarme s'accroît d'heure en heure et on a perdu l'espoir d'éviter une horrible effusion de sang. Le Lieutenant a émis une proclamation

plaçant Kilkenny et le reste des Comtés de Cork et de Waterford sous la loi martiale. D grandes quantités d'armes ont, dit-on, été emportées de Dublin. Hyland le célèbre fabricant de piques a fermé sa fabrique. La question est maintenant de savoir si on obéira à la loi. Sir Charles Napier est arrivé à Cork avec un escadre de cinq gros vaisseaux. Au moment où nous écrivons l'Irlande paraît être sur un volcan. Les clubs de Dublin ont été dissous ; leurs registres ont été remis à la garde d'hommes sûrs et déposés dans un lieu à l'abri de toutes recherches. C'est dans le sud que l'insurrection commencera. A Clonmel, Waterford et Tipperary, il semble exister un esprit d'opposition au gouvernement qui ne peut être étouffé que par une effrayante effusion de sang.

ANNONCES NOUVELLES.

Théâtre Royal.—La famille Montplaisir.—Co soir. Concert.—Mme Anna Bishop.—Hotel Donegan. Association St. Jean-Baptiste. Les membres de la Société de Tempérance. Livres Français.—A vendre par J. McCoy.

Nous prions nos abonnés des Campagnes dont le semestre est expiré le 1er Juillet courant, de nous en faire parvenir le montant, s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans l'envoi de JOURNAL et de L'ALBUM MENSUEL.

On peut envoyer par la poste les sommes qu'on voudra nous rembourser et dans ce cas seulement, nous offrons volontiers de payer le port.



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 15 AOUT, 1848.

SAUVONS LA MOISSON !

Dans notre avant dernière feuille en date du 11 août courant, nous avons publié un article indiquant un moyen généralement employé en France depuis longtemps pour préserver le blé de la germination, résultat de pluies survenues entre le moment où on le coupe et celui où on peut le mettre en gerbes. Comme ce sujet intéresse au plus haut point nos cultivateurs et le pays entier, surtout cette année-ci que nous avons des pluies continues, un monsieur de cette ville a bien voulu s'en occuper et nous communiquer ses remarques. Il les adresse à MM. les curés de nos campagnes, qui nous l'espérons, feront tout en leur pouvoir pour leur donner autant de publicité que possible. Il y va du bien-être et de la prospérité de tous.

A MESSIEURS LES CURÉS DES CAMPAGNES.

Voici le tems de la moisson. Il est un grand service que vous pouvez rendre au pays, à vos paroissiens et à vous-même. Il est une pratique dans le Bas-Canada, qui tous les ans détruit près de la moitié de la récolte et néanmoins qui continue toujours, celle de faire javelier les grains. Rien ne peut être plus destructif. Le grain est coupé, et puis est couché sur terre où il reçoit la rosée des nuits, chaque onde ou averse d'eau, germe et se détruit. Du haut de la chaire outre les intérêts spirituels vous pouvez servir puissamment les intérêts matériels de vos paroissiens, si vous détournez vos paroissiens de cette pratique et les induisez à suivre le système amélioré de sauver les grains, en leur enseignant comment faire. Le procédé est celui-ci : dès que le grain est coupé, de suite il est mis en petites bottes (d'un pied de diamètre à-peu près) et lié avec des liens faits de deux poignées de pailles noies à leur extrémités ; huit de ces bottes sont posées debout, les épis en haut, s'appuyant deux par deux, les uns sur les autres et puis deux autres bottes appelées les coiffes, sont posées dessus, en forme de toit, les épis en bas, la paille un peu étendue afin de bien couvrir les épis qui sont dessous. Ces deux dernières bottes devraient être liées plus au bas de la paille que les autres. Le grain coupé est alors en ce qui est dit, quinquaux, et en cet état peut demeurer dehors pendant plusieurs semaines sans le moindre danger. Les habitants s'opposent à ce système, prétendant qu'il exige plus de travail que l'autre, c'est une erreur [que vous devez combattre. Pour mettre le grain en quinquaux une personne active suffit à quatre ou cinq coupeurs et une fois posés, ils n'exigent plus de travail, sinon quelquefois après de grandes pluies celui d'écarter les coiffes ; le grain ne reçoit aucun dommage, ne s'égraine point et est prêt à être battu en tout tems, les grains est plus sûr et la paille plus belle. Pour le faire javeller il est nécessaire que tous les matins après une forte rosée ou un peu de pluie, qu'il soit tourné ; s'il est tombé plusieurs averse d'eau, il faut qu'il soit étendu et tourné plusieurs fois le jour, et dans les cas où il y aurait plusieurs jours de pluie qui se succéderaient, il n'y a plus à le tourner et le faire tourner, et conséquemment perdu. Outre cela chaque fois que le grain est tourné, il est plus ou moins séché, et il s'en perd ; après il faut le mettre en bottes ou gerbes, de même que pour le mettre en quinquaux, après avoir eu le trouble additionnel de le tourner peut-être cinq ou six fois, et d'en voir une partie se perdre en s'égrainant, et une autre germer. Il est donc évident que pour mettre le grain en quinquaux il faut moins de travail que pour le faire javeller. En quinquaux il est en sûreté comme dans la grange ; en javelles il court de grands dangers surtout depuis quelques années que les grains se coupent fort tard et dans la saison pluvieuse. Il n'y a donc point à balancer sur le système à adopter pour sauver les grains, et vous rendriez

un grand service au pays si vous pouviez faire suivre le meilleur en le recommandant du haut de la chaire comme nous l'avons dit. Il y va aussi de votre intérêt. Par ce moyen vous pouvez être la cause que des millions seront sauvés au pays, et il s'agit de millions si vous y réfléchissez.

RAPPEL DES LOIS DE NAVIGATION.— Cette importante question absorbe en ce moment l'attention générale. C'est une question de vie ou de mort pour le Canada. Il nous faut le rappel de ces lois, tout le monde est d'accord là-dessus. C'est à la colonie par ses protestations énergiques à hâter la passage de cette mesure.

Nous sommes forcés faute de place, de remettre à notre prochaine feuille un second article sur ce sujet. Nous publions en attendant le mémoire de M. l'Inspecteur-Général, faisant suite à celui de l'exécutif et adressé simultanément au gouvernement impérial. Ce dernier document est une nouvelle preuve que notre administration n'a rien négligé pour placer la question sous son vrai jour.

Memorandum.—L'inspecteur général soumet respectueusement au gouverneur-général qu'il est à souhaiter que Son Excellence s'entende avec le gouvernement de Sa Majesté au sujet de la réciprocité du libre échange entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique. Le parlement impérial a adopté le principe du Free Trade sur le blé et les autres produits du sol ; l'effet de cette politique sera, qu'à l'avenir les districts manufacturiers des états de l'Est de l'Union américaine seront souvent le plus avantageux pour les produits agricoles du Canada. Il n'y a pas d'union britannique qui peut désirer que le peuple du Canada soit exclu du marché le plus avantageux pour ses produits par l'existence de droits élevés si non prohibitifs. Il y a raison de croire que quelques hommes d'état influents de l'Amérique sont fortement en faveur de l'admission des produits du sol canadien sans droits, pourvu que la législature provinciale veuille admettre les produits des Etats-Unis sous les mêmes conditions. En Canada, l'opinion publique est décidément en faveur de l'adoption de cette politique, mais comme il n'existe pas de relations politiques entre les deux contrées, il est nécessaire que les négociations pour obtenir ce but soient conduites par le gouvernement impérial de Sa Majesté. Comme cet arrangement ne peut nullement injurier les intérêts britanniques, on peut espérer que le gouvernement de Sa Majesté tâchera de remplir les vœux de la population canadienne entière et comme on entretient une opinion également forte que, pour les intérêts du Canada et dans la vue de conserver le commerce par le St. Laurent, il est nécessaire que la navigation de ce fleuve soit ouverte à toutes les nations ; et comme une telle politique ne serait pas moins avantageuse aux Etats-Unis qu'au Canada, il semble très probable qu'un traité commercial plus avantageux pourrait être effectué entre les deux contrées. La base d'un tel traité devrait être la libre navigation du St. Laurent, et l'admission libre réciproque de tous les articles de provisions de bouche dans le Canada et les Etats-Unis. On ne saurait trop faire valoir l'importance de donner une attention immédiate à ce sujet. La législature canadienne espère avec confiance que l'administration sera capable de montrer, à la prochaine session, qu'elle n'a épargné nul effort pour obtenir un but aussi désiré par le peuple. Si le gouvernement de Sa Majesté juge à propos de voter le ministre de Washington du pouvoir d'ouvrir des négociations dans la vue de mettre à effet les mesures recommandées ici, il est très respectueusement suggéré, que ce ministre soit autorisé à communiquer librement avec le gouverneur-général du Canada sur le sujet le plus nécessaire, vu que l'assentiment du parlement canadien sur toutes les mesures convenues sera requis.

L'inspecteur général en concluant, désire observer respectueusement qu'il y aura un grand inconvénient en Canada, si l'administration n'est pas prête à prouver à la prochaine session du parlement provincial, qu'elle a fait tous ses efforts pour obtenir le concours du gouvernement impérial et des Etats-Unis dans les mesures que le peuple en masse désire obtenir.

L'hon. A. N. Morin et ses constituants.— Une assemblée des électeurs du comté de Bellechasse a eu lieu à St. Michel le 27 juillet dernier. Nous voyons avec plaisir qu'on y a rendu hommage aux vertus publiques et privées de l'hon. Orateur de la chambre d'Assemblée. La résolution suivante a été adoptée unanimement à cette assemblée :—Résolu que les constituants de l'hon. A. N. Morin ont vu avec orgueil son avancement à la dignité d'Orateur de l'Assemblée législative de cette province, et dont ils le félicitent cordialement, considérant que cet honneur était non seulement dû à son mérite personnel mais encore en approbation des principes de sa politique qui l'ont toujours guidé dans vie publique.

Cette résolution a été transmise à M. Morin avec les bons souhaits de l'assemblée. L'hon. Orateur a répondu cordialement à ces témoignages d'estime et de sympathie de ses constituants. Voici entr'autres un passage de sa réponse : Je m'associe de grand cœur aux sentiments que vous avez exprimés sur la position actuelle du pays et aux témoignages de confiance que vous avez donnés à ceux de nos compatriotes qui sont plus particulièrement chargés par leur position de diriger les affaires publiques. Toutes les divisions dans le moment actuel me paraissent non seulement inopportunes mais regrettables et propres à nuire nos travaux communs et consciencieux pour obtenir la justice à laquelle le pays a droit.

Affaire de St. Denis en 1837.—La Minerve d'hier publie trois affidavits dument assermentés de personnes qui étaient présentes à St. Denis le 23 novembre 1837. Ces affidavits prouvent la conduite digne et courageuse de MM. George et Henri Cartier, durant cette bataille, et démentent les faits et allégués contenus dans les lettres et dépositions de M. Laparre. Ils prouvent aussi la fuite de M. L. J. Papineau et du Dr. O'Callaghan de St. Denis le matin de la bataille, et la consternation et le découragement répandu dans ce village et les environs par cette

fuite. Pour couvrir les mauvais effets de sa fuite, « dit un des déposants le Dr. Nelson et ses amis faisaient circuler que M. Papineau était bien occupé où il était, qu'il reviendrait bien vite, et qu'il était à organiser quelque chose dont on entendrait parler sous peu. M. Papineau était à St. Denis depuis plusieurs jours avant la bataille, et il était généralement connu qu'il était là pour organiser des moyens de résistance. »

LA REFORME ELECTORALE.

Nous n'avons cessé de répéter que nous désirons strictement dans les limites du programme de la Réforme et du Progrès, tout en ajoutant que nous ne nous ferions pas un scrupule de la franchir, si cette acte pouvait être nécessaire au salut du pays. Plus tard nous avons demandé qu'on nous donnât des citations pour prouver que nous étions en dehors de ce programme ; on nous a répondu par des citations qui ont prouvé à l'évidence que nous avions raison. Aussi pas de réponse à notre réplique qui était péremptoire.

Mais nous avons fait depuis une découverte dans notre mémoire et dans celle d'autres personnes, qui ne laisse plus de doute sur la question. Non seulement le Comité de la Réforme n'a pas prétendu demander dans son Programme la représentation basée sur la population du Canada-Uni ; mais encore il ne prenait pas la peine de demander une répartition de la représentation basée sur la population pour chaque province. Il prit tout uniment pour son Programme le bill présenté à la chambre par M. Aylwin le 8 juillet 1847. Ce qui le prouve, c'est que la première résolution sur laquelle est basé ce programme, et qui y est intercalée, est, mot pour mot, le préambule du bill de M. Aylwin. Voici l'abord le préambule : « Attendu que le nombre des membres par lesquels le peuple de cette province est représenté dans l'Assemblée législative du Canada, est insuffisant pour représenter fidèlement et complètement (for the full and true representation) ses vœux et ses besoins, et qu'il n'est point proportionné à la population du pays déjà considérable et qui s'accroît rapidement. » etc. Nous avons traité littéralement. Maintenant nous allons donner la résolution sur laquelle est appuyé le manifeste. Il est déclaré le 29 juillet : « que le nombre des membres de l'Assemblée législative du Canada est insuffisant pour représenter complètement et fidèlement les vœux et les besoins du peuple de cette province, et qu'il n'est point proportionné à la population du pays déjà considérable et qui s'accroît rapidement. »

Remarquez bien cette identité parfaite : remarquez en outre que le bill fut introduit le 8 juillet et que cette résolution, qui n'est que le préambule de ce même bill, fut adopté à une assemblée publique le 29 du même mois. Si l'Assemblée n'avait pas approuvé la mesure de M. Aylwin, elle n'en aurait pas d'abord copié le préambule, en forme de proposition, ensuite elle eût fait une déclaration explicite par laquelle elle eût désapprouvé les idées du représentant de Québec sur la réforme électorale. Mais elle ne l'a pas fait et M. Aylwin dont on copiait ainsi la pensée et le style, fut élu aux acclamations de la ville tout entière, lui qui était un des membres dirigeants du comité de la Réforme et qui n'avait été mis en telle et en telle circonstance dans la position de renier ses principes sur une question importante.

Il y a quelque chose de plus concluant, peut-être, si la chose est possible, pour convaincre le public. Un monsieur de cette ville nous autorise à dire qu'il était présent dans le comité préparatoire lorsqu'il a été rédigé la résolution que nous avons citée plus haut ; que M. Aubin lui demanda « s'il la soutiendrait dans l'assemblée ; que ce monsieur lui répondit qu'il ne pouvait pas soutenir une résolution qu'il désapprouvait, qu'il ne voyait pas la nécessité de doubler la représentation, si ce n'était peut-être pour augmenter la somme des dépenses. » M. Aubin lui répliqua alors « que la mesure de M. Aylwin était quelque chose de très avantageux, puisque la représentation étant plus nombreuse, la corruption y serait moins facile. »

Le bill de M. Aylwin, voulait tout simplement doubler la représentation des comtés et des villes excepté celles de Bonaventure, Gaspé, Russel et Prescott, London, Sherbrooke, Cornwall, Niagara et Trois-Rivières. —Journal de Québec.

COLONISATION.—Le Journal de Québec nous donne les détails de la grande assemblée du comté de Bellechasse tenue dimanche dernier à St. Michel pour encourager le grand et noble projet de la colonisation. Le concours du peuple rassemblé en cette occasion était immense. Il y avait outre l'hon. A. N. Morin et J. Chabot, écr. M. P. P. plusieurs messieurs du clergé du Québec et un grand nombre de notabilité des localités environnantes.

L'éloquent apôtre de la colonisation le révérend M. O'Reilly fit un magnifique discours. L'honorable Orateur de la Chambre d'Assemblée parla ensuite et fut écouté avec une grande attention interrompue pourtant de temps à autre par de vifs applaudissements. M. le grand vicair de Mailloux fit aussi un excellent discours, invitant son auditoire et surtout les pères de famille à faire quelques légers sacrifices pour l'établissement de leurs enfants. Vint ensuite M. Chabot qui parla avec beaucoup d'effet et fut fort applaudi.

Immédiatement après dit le Journal de Québec, une série de résolutions fut lue et adoptée ; puis on ouvrit une liste de souscription. L'hon. M. Morin souscrivit la belle et généreuse somme de £250. La souscription s'est élevée à près de £100.

La température.—Les jours se suivent mais ne se ressemblent pas. Après les chaleurs étouffantes que nous avons eu, nous sommes passés tout à coup à un froid glacial. Depuis deux jours une pluie torrentielle nous inonde. On craint que si cette pluie continue, elle ne mette les moissons fort en danger.

Le village de St. Etienne dans le comté des Deux-Montagnes vient d'être érigé en municipalité séparée de celle du comté.

Théâtre Royal.—Le corps de Ballet français fait fureur parmi le bon peuple de Montréal. Tout le monde veut voir ces fameux danseurs.

Grand Concert de Made. Anna Bishop.—La célèbre cantatrice, la rivale de Mailbran et de Grist est enfin à Montréal et donne son premier concert ce soir.

Chemin de fer de Québec à Halifax.—Une assemblée a eu lieu à Londres à la fin de juillet dernier pour prendre en considération cette grande entreprise et des objets de colonisation.

Le parti conservateur en Angleterre.—Le correspondant de Londres du Morning Courier parle de la reconstruction du parti conservateur anglais.

Noyé.—Une enquête a été tenue hier par le coronar M. Coursol sur le corps d'un nommé Daniel Vivier, chasseur à bord du Québec qui s'est noyé par accident en tombant de ce vaisseau.

Chiens enragés.—Gare aux chiens enragés! une proclamation signée du maire de cette ville annonce qu'il y a tout lieu de croire que des chiens atteints d'hydrophobie circulent par la ville.

La santé de Lady Elgin.—Nous regrettons d'apprendre que la santé de Son Excellence la Comtesse d'Elgin est encore languissante.

John O'Connell.—L'ainé des fils du libérateur vient d'adresser de Cork une lettre au peuple Irlandais, dans laquelle il le supplie au nom de son père de ne pas joindre la Ligue Irlandaise et prendre les armes contre le gouvernement.

Fausse couche de la reine d'Espagne.—Aux dernières dates de Madrid, le bruit courait que la reine était gravement indisposée et qu'on craignait une fausse couche.

Répertoire National.—Nous avons devant nous la 10e livraison de cet ouvrage qui devient de plus en plus intéressant.

Candidats à la Présidence des Etats-Unis.—Les partis chez nos voisins viennent de choisir leur candidat pour la prochaine élection du président et du vice-président des Etats-Unis.

Nous lisons dans le Pilot d'hier : Nous sommes bien aise de pouvoir dire que les droits différentiels élevés récemment imposés à Chicago sur des effets de commerce appartenant à une maison puissante de cette ville n'étaient pas les droits autorisés par les lois des Etats-Unis.

CORRESPONDANCES—REMISES, &c. P. T. D. écr. St. Roch des Aulnes, reçue remise; G. M. écr. St. Jean, do, do; Revil. M. M. ptre. Ste. Famille, do; P. D. écr. Sorel, do, do.

BAUME DE WISTAR. Nous tirons ce qui suit du Transcript du Montréal du 2 juillet 1848. Les avertissements du BAUME DU DR. WISTAR ont occupé longtemps une place dans nos colonnes.

Nous savons que la vente de ce BAUME est très considérable en Canada et qu'elle augmente tous les jours. Elle a produit ici depuis son introduction il y a trois ans des cures vraiment merveilleuses.

Naissance. A St. Rémi, dernière de la Deme de M. le Dr. Léon Lachapelle, M. D., a mis au monde un fils.

Mariages. En cette ville le 12 du courant, par le Révd M. Dorion, curé de Drummondville, A. A. Durion, Ecr. avocat, à Dlle Marie-Anne-Iphigénie Truster, fille aînée de J.B.C. Tresler, M.D. tous deux de cette ville.

En cette ville, le 12, par le Révd M. Bethune, M. Thomas Peacock Ashton, à M. Jy, 4e. fille de Edvard Browne, Ecr.

En cette ville, le 6, Richar-Reilly, enfant de M. Stephen Scanlan, âgé de 6 semaines.

En cette ville, le 12, Marie-Louise-Délina, fille unique de M. Et. Hausseman, âgée de 8 ans.

En cette ville, le 13, Dame veuve Marie-Anne Vary, âgée de 48 ans.

A Stockton, Alabama, le 20 ult., M. Thomas Hager, âgé de 39 ans, ci-devant cette ville.

A St. Roch de l'Acadie, le 7 du courant, à l'âge de 5 ans et 9 mois, Oscar-Aurèle-Hodrick, le plus jeune des enfants de P. O. Roy, Ecr., marchand du lieu.

CONCERT. MADAME ANNA BISHOP, Prima Dona Assoluta di Cartello de San Carlo, Naples, annonce respectueusement qu'elle donnera son premier GRAND CONCERT A L'HOTEL DONEGANA, VENDREDI, LE 18 AOUT, Et qu'elle chantera alors quelques unes de ses plus favorites CAVATINES, CHANSONS ET BALLADES En Italien, en Français et en Anglais.

ASSOCIATION ST. JEAN-BAPTISTE. LES membres de l'Association St. Jean-Baptiste sont priés d'assister au SERVICE ANNIVERSAIRE de feu M. le Grand-Vicaire H. HUDON, qui sera chanté à la Cathédrale, lundi prochain le 21 du courant, à 8 heures du matin.

LES Membres de la Société de Tempérance sont priés d'assister au SERVICE ANNIVERSAIRE de Messire le Grand-Vicaire H. HUDON, qui sera chanté à la Cathédrale, lundi le 21 courant, à 8 heures A. M.

THEATRE ROYAL. M. SKERRETT a l'honneur d'annoncer que CE SOIR, VENDREDI le 18 Aout, LES CELEBRES DANSEURS M. ET MDE. MONTPLAISIR, ACCOMPAGNES DU CORPS DE BALLET FRANCAIS Composé de 14 autres danseurs et danseuses, Paraîtront dans le Ballet de LA JEUNE DALMATE.

NOUVEAUX LIVRES FRANCAIS, récemment reçus de Paris : Le-Jul Errant par Eugène Sue, 4 volumes

Le-Jul Errant par Eugène Sue, 4 volumes Arthur do do 1 do Deleyer do do 1 do Atar Gull do do 1 do La Vie de Koat Ven. Roman maritime do 3 do Mathilde do do 6 do Deux Histoires do do 2 do Thérèse Danoyr do do 2 do La Salamandre. Roman maritime do 2 do Laurent do do 2 do La Concarata do do 2 do Paula Monti do do 2 do Le Commandeur de Malte do do 2 do Le Moine au Diable do do 2 do Jean Cavalier ou les Familugues des Cavernes do do 4 do Le Marquis de Létorière do do 1 do Comédies Sociales do do 1 do Les Mille et une Nuits do do 6 do Fernand.—Marianne.—Le Docteur Herbeau, Vaillancé et Richard, par Jules Sandeau do do 1 do Jérôme Paturot, Môme Reylaud, 2 vols do do 2 do Mémoire du Diable. F. Soulié 5 do do do do 2 do Geneviève A. Karr 2 do Soirées de Sir Walter Scott à Paris, par Jacob, 4 vols. A vendre par JOHN MCCOY, 9, Grande rue St. Jacques. Montréal 18 août 1848.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, le 12 août 1848. AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après spécifiées situées dans les Townships de Westford, dans le Comté de Leinster, au nord du fleuve St. Laurent, dans le Bas-Canada, seront, à compter du TROISIEME jour d'OCTOBRE prochain, à vendre, aux conditions énoncées dans les Règlements Généraux, par l'agent local, ALEXANDER DALY, Ecuyer, à Rawdon, à qui l'on devra s'adresser.

Prix de Vente.—Quatre Chelins l'Acre. 1 Rang—Lots 1 à 14 (100 chaque.) 15 (92), 16 à 17 (81 chaque.) 18 à 23 (100 chaque) 34 (91), 35 à 45 (10) chaque.) 46 (95), 47 à 54 (100 chaque.) 55 (93), 56 à 59 (100 chaque.) 2 " Lots 1 à 3 (10) chaque.) 4 (89), 5 (83), 6 (81), 7 (100) 8 (81), 9 à 14 (100 chaque.) 15 (94) 16 à 17 (100 chaque.) 18 (90), 19 à 22 (100 chaque.) 23 (80), 24 à (82), 25 à 41 (100 chaque.) 42 (59), 43 (83), 44 à 45 (73 chaque.) 46 (92), 47 50 (100 chaque.) 51 (94) 52 à 58 (100 chaque.) 59 (148). 3 " Lots 1 et 2 (100 chaque.) 3 (90), 4 (71), 5 (49), 6 (91), 7 à 12 (100 chaque.) 13 (38), 14 (71), 15 à 21 (100 chaque.) 22 (90), 23 (86), 24 à 25 (100 chaque.) 36 (93), 37 à 41 (100 chaque.) 42 (89), 43 à 58 (100 chaque.) 59 (148).

PLACE POUR TOUCHER L'ORGUE. UN monsieur, qui touche parfaitement L'ORGUE désirerait trouver une place permanente en ville où à la campagne, dans une église, pour toucher cet instrument. Il se chargera de donner des leçons de PIANOS à domicile, ou se transporter chez les personnes qui voudront bien lui accorder leur patronage. On aura tous les renseignements qu'on puisse désirer en s'adressant au bureau de la Revue Canadienne.—qf 18 juillet 1848.

LA BANQUE DU PEUPLE. AVIS. LES actionnaires de la Banque du Peuple sont notifiés par les présentes, qu'un dividende semi-annuel de (deux par cent) 2% pour les six mois courants, a été déclaré ce jour, sur le capital payé, payable le, ou après le 1er sept. prochain.

COLLEGE DE ST. HYACINTHE. L'ENTREE des élèves au Collège de St. Hyacinthe aura lieu Mercredi le 13 Septembre prochain. Le prix de la pension et de l'enseignement est de \$15 par année payable d'avance en deux semestres, au jour de l'entrée, et dans le cours du mois de février. Il ne sera fait aucune déduction pour absence à moins de deux mois consécutifs.

LA PHARMACIE DU DR. PICAULT. C-DEVANT rue St. Paul, est à présent rue NOTRE DAME, No. 36, au coin de la rue Bonsecours, devant l'hôtel DUNEGAN. En outre de son grand assortiment de Médicaments, Parfumeries, etc., etc., on trouvera à sa Pharmacie tous les médicaments à l'usage des plus renommés Annoncés dans les Gazettes. Teis que :

NOTA.—On garantit véritable (Genuine) tous les remèdes pris dans la Pharmacie. Les personnes qui achètent des médicaments pourront consulter le Médecin gratis et consultations en ville. DR. PICAULT. 11 juillet.

CANAL DE CHAMBLY. AVIS est par le présent donné que, dans l'intention de rencontrer les intérêts du commerce, les Commissaires des TRAVAUX PUBLICS ont consenti de reculer l'époque de la clôture du CANAL DE CHAMBLY jusqu'à SAMEDI, le 20 jour de SEPTEMBRE prochain auquel jour l'eau sera retirée du dit Canal qui restera fermé jusqu'au 20e jour du dit mois.

SOURCES DE VARENNES. Le propriétaire des Sources de Varennes à le plaisir d'annoncer à ses amis et au public qu'il vient de conclure des arrangements avec M. J. D. BERNARD de cette Cité pour faire un Dûpôt des Eaux des Sources de Varennes situées dans le Comté de Leinster.

LIVRES DE LOIS FRANCAIS. NOUVELLEMENT reçus de Paris, une large collection de LIVRES DE LOIS FRANCAIS, parmi lesquels se trouvent les suivants : Traité de M. Duplessis, ancien avocat au Parlement, sur la Coutume de Paris, folio 1 vol. Dictionnaire Universel de Commerce, 3 vols folio. Les Œuvres de M. Antoine D'Espèrance, 3 vols folio. Les Œuvres de Messire C. LeBeuf, 1 vol folio. Code Penal, ou Recueil des principales Ordonnances, Edits et Décrets, sur les crimes et délits, 12mo Commentaires sur l'Ordonnance des Eaux et Forêts, Du mois d'Aout 1669, 12mo. Instruction facile sur les Conventions, 1 vol 12mo Traité des Moyens canoniques, pour acquiescer et conserver les Bénéfices et Biens Ecclésiastiques, 1 vol 12mo Les Principes des Rentes constituées, 1 vol 12mo L'Esprit des Deux Ordonnances de Louis XV sur les Donations et sur les Testaments. Œuvres de Pothier, 8 vols 4to Traité de la Mort Civile, 4to Questions de Droit par M. Brotonnier, 4to. Dictionnaire de Droit et de pratique, 2 vols 4to La Science parfaite des Notaires, ou le Parfait Notaire, 2 vols 4to Synodes Nationaux, 2 vols 4to Œuvres Posthumes de Maître Louis D'Héricourt, 4 vols 4to. Les Institutes de l'Empereur Justinien. Traité des Successions, 2 vols 4to Répertoire Universel et Raisonné de Jurisprudence, 17 vols 4to. A vendre par JOHN MCCOY, 9, Grande Rue St. Jacques. 22 juillet 1848.

VINS FRANCAIS. E Soussigné a reçu un assortiment de VINS FRANCAIS supérieurs, en bouteilles, venant directement de Bordeaux, qu'il vendra pour argent comptant à des prix réduits, consistant en : Vin de Châteauneuf-Lafite Do de Châteauneuf La Rose Do de Châteauneuf Margaux Medoc de St. Julien (meilleur en quart et bouteille d'une chopine. Dito seconde qualité Sauterne Chablis Demi-Moussoux Lunel St. Péry Champagne, Crème de Bouzy Dito marques du raisin. —Aussi EN MAGASIN— Méders des Indes Orientales Vin d'Espagne pâle des marques de "Lamont" Vin de Porto supérieur de "Sandeman" Do do do de "Hunt" Do do do de "Lamont" J. D. BERNARD, No. 168, Rue St. Paul. 8 août 1848.

BANQUE D'EPARGNE. DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL. AVIS est donné par les présentes, que l'intérêt sur tous les nouveaux Dépôts faits dans cette Institution, le ou après le PREMIER jour d'AOUT prochain, sera au taux de QUATRE PAR CENT par an.

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL. PATRON : Mongr. P'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs, W. Workman, Président. P. Beaubien, A. Lalonde, V. Prévost, Joseph Bourret, Francis Hinks, H. Muhlolland, L. H. Holton, Edwin Atwater, Damase Masson, Barthw. O'Brien, Nelson Davis, Jacob DeWitt, H. Judah, Joseph Grenier, L. T. Drummond.

BANQUE D'EPARGNE. D. LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL. ENTRAITE. MONTANT de aux Dépositaires le 31 Décembre 1847. £62675 11 7 Montant déposé depuis le 31 décembre à cette date. £27172 0 6 de retiré do. £25703 16 1 1468 4 5 Balance due aux Dépositaires ce jour. £64143 16 0 Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS, Caissier.

BANQUE D'EPARGNE. D. LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL. ENTRAITE. MONTANT de aux Dépositaires le 31 Décembre 1847. £62675 11 7 Montant déposé depuis le 31 décembre à cette date. £27172 0 6 de retiré do. £25703 16 1 1468 4 5 Balance due aux Dépositaires ce jour. £64143 16 0 Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS, Caissier.

PAPIS A L'HUILE. Grande variété de patrons et de couleurs, à vendre par M. A. LAFLAMME. AU NO. 165, RUE CRAIG PRES DU MARCHÉ A POIN 4000 VERGES DE TAPIS FLEURIS à l'huile de patrons magnifiques et variés pour salons, passages et escaliers; aussi pour couvertures de tables Pianos, etc. Toiles et Soie cirées pour différents usages, Toiles pour Chapaux, Capots, Manteaux, etc.—14 avril 1848.

MANUFACTURE DE MARBRE DE SHERMAN & RICE. LES Soussignés informent respectueusement les citoyens de Montréal et les habitants du Canada qu'ils ont formé une société pour travailler le marbre dans toutes ses branches, tels que la confection de MONUMENTS, TOMBS, TABLETTES, CORNICHEs DE CHÉMINÉES, COUVERT DE TABLES, DE BUREAU, FONTAINES POUR LE SODA, etc. Ayant à leur disposition une des meilleures Carrières de Marbre de ce continent, ils peuvent remplir tous les ordres dans cette ligne à des prix qui ne peuvent admettre la concurrence. Ils ont des graveurs habiles et expérimentés par l'excellence et la fini de leurs ouvrages, leur ponctualité et leur attention à remplir un parti de patronage public. Tous ordres adressés à la Manufacture, grande rue St. Jacques, ou chez H. RICE et Cie, Magasin de Valées et de Lampes, 113 Rue St. Paul, seront promptement exécutés. SMITH SHERMAN, HORACE RICE. N. B.—Deux nouveaux waggon américains à vendre. Montréal, 21 juillet 1848.

ORNEMENS D'EGLISE. LES Soussigné vient de recevoir de Paris une collection considérable d'ORNEMENS D'EGLISE, Châsses, Chappes, etc. —Aussi : Des Croix d'argent, Chandeliers d'antel, Vases sacrés et autres, etc. JOHN MCCOY. 25 juillet 1848.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE, MONTRÉAL, 3 juillet 1848. LES PROPRIETAIRES DE PARTS dans la Capitale de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT et de l'ATLANTIQUE sont par ces présentes notifiés et requis de payer au Trésorier, au Bureau de la Compagnie, No. 18 Petite rue St. Jacques, en cette ville, les 7me, 8me, 9me, 10me, et 11me, VERSEMENTS de CINQUILVRES courant par chaque part. Le 7me Versement le ou avant le 1er d'Aout, le 8me Versement le ou avant le 1er Octobre, le 9me Versement le ou avant le 1er Décembre, le 10me Versement le ou avant le 1er Février et le 11me Versement le ou avant le 1er Avril maintenant prochain. Les personnes qui résident dans le District de St. François, pourront faire leurs paiements aux Agents de la Banque de la Cité, à Sherbrooke ou à Stanstead, comme il leurs conviendra le mieux pour la localité où elles résident. Par ordre, THOMAS STEERS, Secrétaire et Trésorier. 6 juillet.

LA MEILLEURE MEDICINE DU PRINTEMPS ET DE L'ETE, AU MONDE VIN DE LA FORET D'HALSEY.

Patroné par la noblesse et la faculté médicale d'Angleterre, et considéré comme la médecine la plus extraordinaire du tems.

LES médecines qui contiennent de la mélasse et de la réglisse, comme les Salsepareilles tant vantées, demandent à ce que l'on fasse usage de plusieurs grandes bouteilles avant qu'elles puissent produire le moindre changement sur la santé.

Avec d'autres propriétés, beaucoup plus fortes. Sa haute concentration la rend une des meilleures médecines en usage. Moins qu'une simple bouteille suffit pour restaurer la force du patient languissant et faible et établir fortement sa santé.

DIRECTIONS POUR PRENDRE LE VIN DE LA FORET Pour les jeunes personnes, deux pleines cueillères de table ou la moitié d'un verre à vin, trois fois par jour, un peu avant les repas.

SAUVE DE LA MORT!!! Certifié de M. Nathan Matthews, un citoyen marquant et influent de New York & N. J.

Je suis sûr de la vie J'étais presque mort, lorsque j'ai commencé à en prendre, avec l'Hydrophile, les Homœopathes, et l'Asinine. Lorsque dans cette affreuse situation j'ai pu me procurer votre Vin de la Forêt et vos Pilules, et avant que j'eusse fini la première bouteille et la première boîte de vos pilules, je me sentis beaucoup mieux.

ECOLE DU JOUR AVEC PENSION DE LA RUE SAINT-URBAIN. Principal.—M. S. Phillips, ci-devant du High Scot Professeur-Assistant.—M. M. Robertson & Haris.

MR. PHILIPPS reconnaissant pour le patronage distingué qu'il a reçu des citoyens de Montréal à l'honneur de les informer qu'il a maintenant complété ses arrangements pour donner dans son Académie une éducation égale à celle d'aucune autre Ecole au Canada.

GRANDES NOUVEAUTES. Les Soussignés viennent de recevoir par la Dougluss de Londres un assortiment considérable et des mieux choisis de Pipes de Meers-Chaum (Ecuine de Mer) PIPES DE GOUT D'ARGYLE, PORTES-CIGARE, BOITES à TABAC pour PRISER et FUMER avec une splendide variété de GRAVURES PARISIENNES, de beaux bees ornés pour Cigares, des Trains de chemins de fer, un nouveau mode amélioré d'avoir toujours une lumière claire et belle à bon marché.

LES personnes qui ont en leur possession des contrats de milice et qui n'ont encore rien reçu du Gouvernement sont priées de les faire parvenir au Soussigné Adressez, franc de port, coin des rues LAGAUCHIERE et MONTCALM.

LES Soussignés annoncent à leurs nombreuses pratiques et au public, qu'ils reçoivent maintenant par le Calédonia, le Montréal, l'Albion et le Britannia, qui sont dans le port, leur assortiment de MARCHANDISES NOUVELLES, tels que Drap, Cashmere, Cotons, Soies, Indiennes, Regattes, Chapeaux de paille, et Tapissierie pour chambre, etc. etc, qu'ils vendront à bon marché.

LES Soussignés viennent de recevoir par la Dougluss de Londres un assortiment considérable et des mieux choisis de Pipes de Meers-Chaum (Ecuine de Mer) PIPES DE GOUT D'ARGYLE, PORTES-CIGARE, BOITES à TABAC pour PRISER et FUMER avec une splendide variété de GRAVURES PARISIENNES, de beaux bees ornés pour Cigares, des Trains de chemins de fer, un nouveau mode amélioré d'avoir toujours une lumière claire et belle à bon marché.

AVIS LE Comité Central de l'Association des Town-Laires tiendront des séances tous les LUNDIS, à 7 heures et demi P. M. Tous les membres des différents comités locaux, ainsi que les citoyens, membre de l'association qui désiraient faire des suggestions au comité central ou en avoir quelque information, sont invités à y assister.

RESTAURANT COMPAIN, PLACE D'ARMES, PRES DE LA BANQUE DE MONTRÉAL.

MR. COMPAIN désire adresser ses plus sincères remerciements au public pour l'encouragement qu'il en a reçu depuis qu'il a ouvert son établissement, et il assure ceux qui voudront bien le favoriser de leur visite qu'il n'omettra rien pour augmenter, s'il est possible, le confort qu'on a bien voulu jusqu'à présent reconnaître dans son restaurant.

MR. COMPAIN, par sa longue expérience se flatte qu'il donnera une satisfaction générale à ceux qui visitent son établissement; il a voyagé presque par tout le monde y compris les Indes Orientales, la Chine, où il a été chef de cuisine des gouverneurs généraux, des amiraux, etc., et ensuite dans deux bataillons de brigadiers et dans plusieurs des Clubs les plus célèbres de Londres, où il a reçu l'assurance de sa capacité à tenir un restaurant sur un des meilleurs piédestaux.

MAGASIN DE CUIR a bon marche. EN GROS ET EN DETAIL, ALLO & CORNELL, MANNEUR, de Londres, prennent la liberté d'offrir à Monsieur et à Madame de Montréal, et des environs qu'ils ont ouvert un magasin, No. 6. PLACE DE LA DOUANE, côté est, où il vendront le Cuir et les fournitures de toutes sortes, en gros et en détail, aux plus bas prix possible.

HOTEL DU CANADA, RUE ST. GABRIEL. Mme. ST. JULIEN offre ses plus sincères remerciements pour l'encouragement qu'elle a déjà reçu, ce qui lui a permis d'établir une maison spacieuse de nature à offrir tout le confort aux dames et messieurs (voyageant ou résidant).

LES FAMILLES. trouveront de spacieux appartements, bien aérés, des salons récemment meublés et les soins les plus attentifs. Les mets, les vins les plus recherchés seront toujours choisis avec le plus grand soin.

MAISON A VENDRE. UNE MAISON en bois, à deux logements située dans le Faubourg St. Jean Bte. dans la Rue Beaudry, voisin du terrain de M. Desmarreau, à des conditions libérales.

J. IRELAND, GRAVEUR, GRANDE RUE ST. JACQUES, A côté de la Banque de l'Amérique du Nord, MONTREAL.

MARGEANISES NOUVELLES LES Soussignés annoncent à leurs nombreuses pratiques et au public, qu'ils reçoivent maintenant par le Calédonia, le Montréal, l'Albion et le Britannia, qui sont dans le port, leur assortiment de MARCHANDISES NOUVELLES, tels que Drap, Cashmere, Cotons, Soies, Indiennes, Regattes, Chapeaux de paille, et Tapissierie pour chambre, etc. etc, qu'ils vendront à bon marché.

ROMUALD TRUDEAU, APOTHECAIRE, No. 111, Rue St. Paul, Montréal.

MR. COMPAIN désire adresser ses plus sincères remerciements au public pour l'encouragement qu'il en a reçu depuis qu'il a ouvert son établissement, et il assure ceux qui voudront bien le favoriser de leur visite qu'il n'omettra rien pour augmenter, s'il est possible, le confort qu'on a bien voulu jusqu'à présent reconnaître dans son restaurant.

L. P. BOIVIN, NOTRE DAME et St. VINCENT. AVERTI de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local, et qu'il a fait abandonner son ancien magasin de la rue St. Paul, vis-à-vis la Place Jacques Cartier.

ETABLISSEMENT DE BOURNE. RICHE VERRE COUPE, PORCELAINE DE CHINE, FAIENCE POTERIE, &c. 87, rue saint Paul et saint Vincent Montreal.

GROCERIES & EPICERIES. NOUVEAU ETABLISSEMENT Au coin des rues McGill et Saint Joseph. M. L. A. GARBAU, A L'HONNEUR d'informer le public de Montréal et les habitants des Campagnes, qu'il ouvrira le 15 MAI courant un magasin de GROCERIES et d'EPICERIES, à l'endroit ci-dessus.

REVOLUTION "A L'ENSEIGNE DU CASTOR." No 122, RUE ST. PAUL, HABITANS DU CANADA, ATTENTION.

LES Soussignés en offrant ses remerciements sincères aux habitants du Canada, pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu par le passé à l'honneur d'annoncer qu'il vient de faire de grandes améliorations à son établissement.

HABDES FAITES A VENDRE. 730 Surtouts Tweed Gris de 49 0 à 18 3 325 do do Drap 11 3 à 15 0 830 do d'Alpaca noir 10 0 à 15 0

HABDES FAITES A ORDRE. Surtout Drap superfine noir 50 0 à 30 0 Pantalon Casimere noir 22 6 à 30 0 Chesterfield Drap français 45 0 à 60 0 Do do carotté 30 0 à 27 0

ENGORE DES NOUVELLES, UNE AUTRE REVOLUTION Non parmi les Hommes, mais parmi les BOTTES et SOULIERS

10,000 Paires sont maintenant prêts à protéger les pieds du public de Montréal, contre les attaques des pluies du printemps, des vents d'Automne des chaleurs de Pété et contre le vieil hyper.

A LA MANUFACTURE DE BOTTES ET SOULIERS DE MONTREAL 101, r e Notre Dame, (Coin de la rue St. Gabriel.)

W. DEERING & CIE. appelle l'attention des marchands de la Campagne sur leur assortiment de BOTTES ET SOULIERS, que vu leur confection sous leur direction, ils peuvent recommander à leur pratique comme faits de matériaux de la première qualité, et qu'ils vendront à meilleur marché que dans aucune autre Maison de cette ville.

MEUBLES DE MENAGE ETES-VOUS JAMAIS ALLÉ A L'ETABLISSEMENT DE GATTS, dans la rue McGill.

SITUATION DEMANDEE. UN Français, arrivant de France, désirerait se placer dans une famille Canadienne comme domestique. Il a servi dans les premières maisons de Paris et est porteur d'excellentes recommandations.

BANQUE DU PEUPLE. AVIS est par les présentes donné, que JOHN DANKS, Esq., ayant résigné sa place comme Directeur de la Banque du Peuple, ne fait plus partie de la Corporation de cette Banque et que l'Hon. F. A. QUESNEL A PREVOST et S. B. BONNER, Esq., ont été élus membres de la dite Corporation.

M. Louis David Rochon. AVOCAT. A transporté son bureau, rue Craig potre voisine de P. MOREAU, Esq. avocat.

PIULES VEGETALES ET VITALES DU DR. HALSEY. COUVERTES DE SUCRE. PRIN TRENTÉ SOUS LA BOITE, SIX BOITES POUR 6s. 3d.

L'Excellence et la supériorité des Pilules du Dr. Halsey sur toute autre espèce de Pilules et purgatif, consiste dans leur propriété curative sans faire de mal à la constitution, sans donner de coliques, sans produire de faiblesse. Elles sont salutaires en tout temps et dans tous les cas, et surtout n'obligent pas celui qui les prend à interrompre ses occupations.

DES lettres de nos Agents et des certificats de différents individus, prouvent que plus de 20000 cas de maladies ont été guéries dans le cours de l'année dernière tant aux Etats-Unis qu'au Canada par les Pilules sucrées du DR. HALSEY.

DR. HALSEY. Je certifie que j'ai pris vos Pilules végétales sucrées, pour une dartre rougeoie qui depuis 1840 me couvrait le bras droit et le poignet. Deux semaines de l'usage de vos pilules ont suffi pour me guérir, j'en prens deux le soir en me couchant. Ma santé générale s'est beaucoup améliorée.

DR. HALSEY. Depuis plus de dix ans j'étais affecté de Dyspepsie et de Constipation habituelle, grâce à vos Pilules j'ai vu de jour en jour revenir ma santé et depuis quatre mois je n'ai pas eu un seul symptôme de mes anciens souffrances.

BEAUTE PERSONNELLE. Les cosmétiques, le fard, la craie ont plus tard pour tendance de détruire la finesse du tissu de la peau que d'améliorer le teint. C'est la seule cause qui augmente la beauté du corps et la douceur relative de la peau.

VITRES A VENDRE. LA COMPAGNIE DE LA MANUFACTURE DE VERRE DE LA POSTAWA, offre à vendre: 2,000 BOITES DE VITRES, De 7 1/2 et de 30 sur 12 de diverses qualités.

SOURCES DE VARENNES. LA Soussignée ayant pris des arrangements avec le propriétaire des SOURCES DE VARENNES, annonce au public qu'elle tiendra HOTEL de ces Sources durant LA SAISON de l'été pour faciliter ceux qui désireraient aller prendre les eaux.

ABONNEMENTS. LA REVUE CANADIENNE PARAIT Les Mardi et Vendredi de chaque Semaine.

LA REVUE CANADIENNE. La Revue publie supplémentairement un Album Littéraire paraissant tous les mois, par livraisons de 40 pages sur deux colonnes et contenant la matière de plus de dix volumes ordinaires de littérature par an.

ON S'ABONNE A QUEBEC, CHEZ F. X. JULIEN, Maison de la Corporation. L'EDITEUR-REDACTEUR EN CHEF, L. O. LE TOURNEUX.

BUREAU DE LA REVUE CANADIENNE, 15 RUE SAINT-VICENT.